

Franco Formenti
Chemin des Voirons 10
1296 Coppet

Coppet, le 8 juin 2010

Madame Amélie Cherbuin
Présidente du Conseil Communal
Route de Commugny 1
1296 Coppet

Concerne : Motion pour des habitations à loyer raisonnable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre belle région connaît une hausse sans précédent des loyers de ses logements. La charge locative devient insupportable pour un grand nombre de personnes, principalement des jeunes ménages qui sont contraints de chercher leur domicile loin de Coppet.

Est-il cohérent que l'on finance des réseaux d'accueil pour la petite enfance, des écoles primaires et secondaires du meilleur niveau, des activités sportives et sociales pour nos juniors et, qu'adultes, nos jeunes soient contraints de quitter la région faute de trouver un logement abordable ?

Il est primordial et urgent d'entamer une vraie politique active d'encouragement des habitations à loyer raisonnable.

Certes, il n'y a pas de miracle : les valeurs de marché ne peuvent être changées et Coppet bénéficie d'une situation qui en fait un lieu privilégié et par conséquent cher. Mais les initiatives à entreprendre sont multiples et ne passent pas forcément par une contrainte financière importante pour notre commune. Il s'agit surtout d'une volonté et d'un état d'esprit à mener dans la durée.

Ces actions peuvent revêtir diverses formes, par exemple :

- Etudier l'acquisition de droits sur des zones pouvant être développées en direct ou via un partenariat privé
- Négocier une part d'habitations à loyer raisonnable pour tout nouveau projet locatif
- Permettre l'aide individuelle au logement selon les dispositions cantonales existantes pour les logements déjà construits

L'objet de la présente motion est de charger la Municipalité d'étudier les mesures à mettre en œuvre rapidement pour encourager la création d'habitations à loyer raisonnable.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes sentiments distingués.

